



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Kawartha Downs		Fraserville	
Date	Samedi 23 juin 2018		Heure de départ	19 h 00
Conditions météorologiques	Course 1 - 10 : Couvert (Temp : 15 ° C)			
État de la piste	Course 1 - 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Nombre de course de qualification	3	Nombre total d'inscriptions
Paris mutuels	28 499 \$			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Webb, Patricia	Stiff, Al	

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)....

Ligne droite opposée :

Le conducteur Patrick Rouleau était présent pour examiner la bande vidéo avec le comité de la première course le 16 juin 2018. Il s'agissait de la première course de M. Rouleau cette année et il a choisi de faire conduire son cheval par Reg Gassien ce soir.

On a rappelé à M. Rouleau les règles de stimulation de la CAJO et on lui a donné une mise en garde verbale. M. Rouleau est conscient de ce que l'on attend de lui lorsqu'il conduit.

Le conducteur David Brown a complété deux courses satisfaisantes dans les qualificatifs aujourd'hui. M. Brown doit maintenant compléter sept essais qualificatifs satisfaisants avant le 31 décembre 2018 pour participer à des courses se déroulant le soir. Jugement SB50417

Les représentantes de l'ACPM Sandy Findlay et Susan Milsap sont passées à la tribune ce soir.

R1 – Enquête, examen de la course dans le droit entre #3 Emily Beach (Reg Gassien), terminé 1^{er} et #9 Dionne (Nick Boyd) terminé 2^e. #9 résistait visiblement en arrivant au fil d'arrivée. On a parlé au conducteur Nick Boyd qui a confirmé que son cheval résistait. Aucun classement requis.

Course 2- Rien à signaler

Course 3- Rien à signaler

Après la course, nous avons reçu un appel de l'écurie de prélèvement à l'effet que le cheval #3 Goldie Rocket est arrivé à l'écurie de prélèvement en retard et ne portait plus de harnais. L'entraîneur Mark Johnson a reçu une sanction pécuniaire de deux cent dollars pour une infraction à la règle de la CAJO 22.05.01. *(Tout cheval pour lequel un échantillon officiel a été demandé par les juges doit être amené directement et sans délai dans la zone de rétention)*Jugement SB50418

Course 4- Rien à signaler

Course 5- Rien à signaler

Course 6- Rien à signaler

Course 7- Rien à signaler

Nouvel alcootest pour le conducteur de cette course

Course 8- Rien à signaler

Course 9- Rien à signaler

R10 – Le comité a donné un avertissement au conducteur Don Graham pour avoir levé sa main tout en stimulant.